

Assemblée Générale Ordinaire du 23 avril 2013

Allocution du Commissaire

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En tant que Commissaire de GBL, j'ai le plaisir de vous rendre compte de l'exécution de notre mission au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire, nous avons émis des rapports portant sur la vérification des comptes sociaux de la maison mère et sur les comptes consolidés du groupe clos au 31 décembre 2012. Vous trouverez le rapport sur les comptes consolidés en pages 98 et 99 du rapport annuel. Le rapport relatif aux comptes sociaux est publié sur le site Internet de GBL depuis le 22 mars 2013. De plus, il a été envoyé aux actionnaires nominatifs en même temps que l'invitation à l'Assemblée. Je vous propose de ne pas les lire exhaustivement mais de me limiter à l'exposé des éléments saillants sur la réalisation de notre mission, ainsi qu'à l'expression de nos conclusions.

- Nos travaux ont consisté à vous apporter une assurance raisonnable sur la sincérité des comptes en vérifiant notamment l'absence d'anomalie significative, la régularité des principes comptables appliqués ou encore le respect des textes et lois en vigueur.

Pour ce, nous avons réalisé ou coordonné des travaux d'audit dans les principales filiales de Groupe. Ces travaux, adaptés aux spécificités de votre groupe, ont couvert tant les opérations courantes que les traitements comptables des opérations ou événements majeurs propres à l'exercice tels que, pour les comptes consolidés, l'enregistrement d'un impairment sur la participation en GDF Suez et les plus-values dégagées sur Arkema et Pernod-Ricard.

- Par ailleurs, nous nous sommes également attachés à vérifier l'exactitude des informations comptables et financières présentées dans le rapport de gestion.
- L'ensemble de nos constats et commentaires détaillés ont fait l'objet d'une communication et d'un échange réguliers avec le comité d'audit de votre groupe. Nous avons en effet assisté à tous les comités d'audit qui se sont tenus.
- Nous avons également revu l'exercice mené en 2012 par la Société, concernant la mise à jour de la cartographie et de la hiérarchisation des risques auxquels GBL est confrontée. Les résultats de cet exercice sont repris en synthèse dans le rapport annuel, au point 6 « gestion des risques » de la déclaration de gouvernance d'entreprise.
- Enfin, nous avons également examiné les opérations tombant dans le champ d'application **de l'article 523** du Code des sociétés. Je vous confirme que cet examen n'a appelé aucune réserve ni observation de notre part au regard de notre mission légale en la matière, comme il résulte notamment de notre rapport sur les comptes sociaux de la société, disponible entre autres sur le site Internet de celle-ci.

En conclusion, disposant des moyens nécessaires nous permettant de remplir notre engagement à votre égard, nous avons émis une certification sans réserve tant sur les comptes sociaux de la société mère que sur les comptes consolidés du groupe.